

ENVIRONNEMENT : la justice prononce la démolition de la villa Decons

L'entrepreneur (aujourd'hui décédé) Bernard Decons avait construit une villa en pleine forêt du Médoc, sans permis de construire. La Cour d'appel de Bordeaux a prononcé sa démolition ce mardi après-midi. La cour a également reconnu la société familiale des [DECONS SA](#) / **T** : 05.61.72.27.80, propriétaire de la villa en tant que personne morale, coupable de défrichage illégal. Les magistrats ont également confirmé l'amende de 150.000 euros prononcée en première instance par le tribunal correctionnel de Bordeaux (celui-ci n'avait en revanche pas prononcé la démolition). www.bordeaux.fr